

**EURL CC'OLT**

Maintenance dépannage mise en service pompes à chaleurs
82 impasse de la Tour Galessie
46090 - ARCAMBAL
FRANCE
Siret : 89027012700016

FACTURE

N° : FAC00001297
Date : 17/12/2024
N° client : CLT000000030

Tél. : 0565301994
Port. : 06.49.11.71.39
Email : eurlccolt@gmail.com
Monsieur Xavier MARCILLAC - Dirigeant

EURL Aliaga Cyril
106 impasse de la Coste
46090 Arcambal

Modifications Pac air/air une unité intérieure chez Mr Montal à Cahors.

TVA due par le preneur assujetti ; auto liquidation en application de l'article 242 nonies A, I-13° de l'annexe II au CGI.

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
ART00000023 -Forfait mise en service pompe à chaleur air/air une unité intérieure.	1,00		240,00 €	240,00 €	0,00%

Détail de la TVA				Total HT	240,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	0,00 €
Autoliquidation (bâtiment)	240,00 €	0,00%	0,00 €	Total TTC	240,00 €

Règlement Chèque
Echéance(s) 240,00 € au 31/01/2025

Coordonnées bancaires

Nom Crédit Agricole
IBAN FR7611206000940071050946804
BIC AGRIFRPP812

Virement Re 7/01/24.

Le montant total s'élève à deux cent quarante euros

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).